



## Ecoute élus

7-8 avril 2025

Royan - Braud et saint Louis - Saint-Estèphe - Mérignac

# # La politique de l'eau en France



1964



La loi instaure la gestion de l'eau par bassin versant.  
Création des **agences de l'eau** et des comités de bassin

1992



La loi organise la planification de la **politique de l'eau**  
Création des SDAGE et SAGE à portée juridique

2000



La directive cadre européenne sur l'eau complète la politique française et fixe un **objectif de bon état des masses d'eau**

(2004)

2003



La loi de prévention des risques naturels définit le statut d'**Etablissement Public Territorial de Bassin**, opérateurs de la politique de l'eau sur un bassin versant

2006

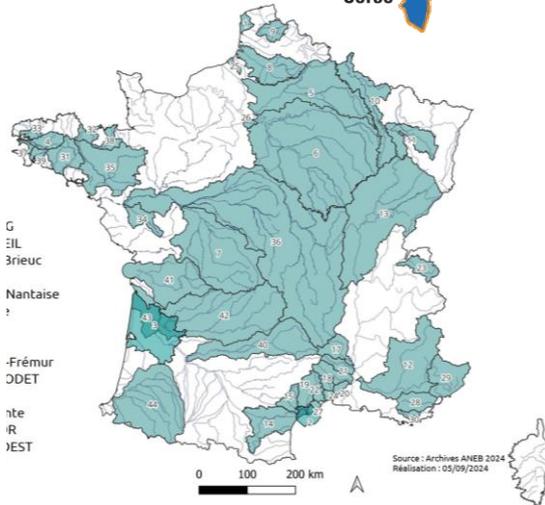


La loi refonde les principes de tarification de l'eau et **reconnait le droit à l'eau**

2014



La loi institue une nouvelle compétence obligatoire aux blocs communaux : la **GEMAPI**



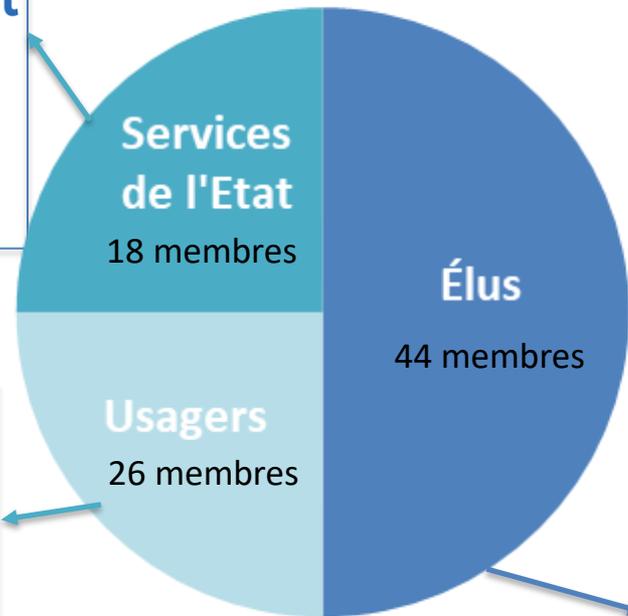
G  
EIL  
Brieuc  
Nantaise  
Frémur  
ODET  
nte  
R  
EST

# # Le SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés... une volonté politique avant tout.

D'abord est née l'idée de préserver l'estuaire de la Gironde. Socle d'élus mobilisés à cet effet en 2006.

→ Outil SAGE apparu adapté à la volonté

→ Création Commission Locale de l'Eau, instance de concertation des acteurs du territoire (art. R 212-30 du CE). Première réunion 10 mars 2006



## Parlement de l'eau!

### Au moins

- 50% élus communaux\*
- Département,
- Région,
- parc naturel régional,
- Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB)
- 1 EPCI
- 1 représentant Schéma Cohérence territoriale (SCoT)

\*proposés par l'Association des Maires ou proposition Préfet compris

# # La CLE du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés: collège des collectivités territoriales

Pascale GOT, Présidente



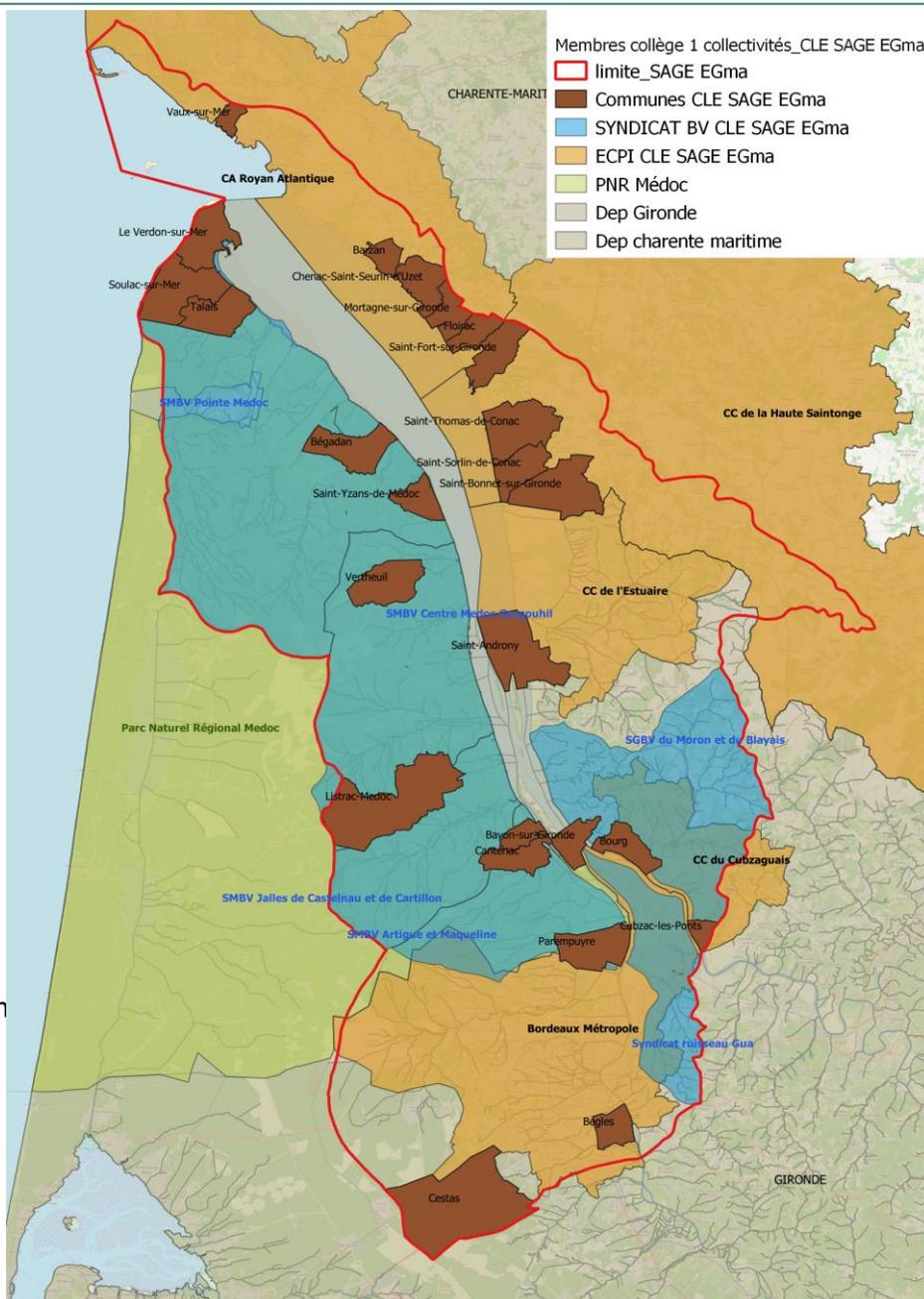
Stéphane COTIER, Vice-Président



Pierre JOLY, Vice-Président



Michelle SAINTOUT, Vice-Président

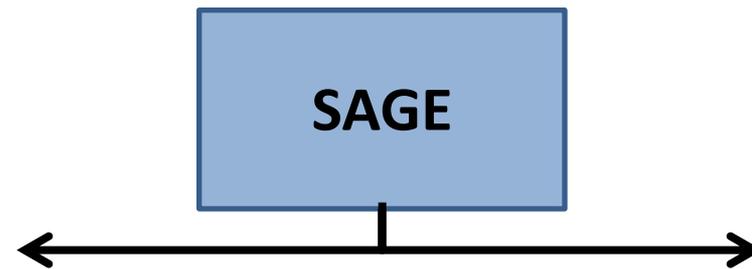


- Barzan
- Bayon-sur-Gironde
- Bégadan
- Begles
- Bourg
- Cantenac
- Cestas
- Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet
- Cubzac-les-Ponts
- Floirac
- Le Verdon-sur-Mer
- Listrac-Medoc
- Margaux
- Mortagne-sur-Gironde
- Parempuyre
- Saint-Androny
- Saint-Bonnet-sur-Gironde
- Saint-Fort-sur-Gironde
- Saint-Sorlin-de-Conac
- Saint-Thomas-de-Conac
- Saint-Yzans-de-Medoc
- Soulac-sur-Mer
- Talais
- Vaux-sur-Mer
- Vertheuil
- SMEGREG

# # Qu'est ce qu'un SAGE? Sa composition ?

Outil de planification qui vise à promouvoir une gestion concertée, équilibrée et durable de la ressource et des milieux. Encadré par des documents plus structuraux ou des réglementations nationales.

Il fixe les objectifs généraux à l'échelle d'un territoire cohérent au niveau hydrographique. Outils pour répondre aux objectifs de bon état des masses d'eau fixés par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).



## Plan d'aménagement et de Gestion durable

- des recommandations
- des actions
- des dispositions de mise en compatibilité (délais)

→ **force contraignante limitée (compatibilité)**

## Règlement

- des articles clairs, concis et précis avec des obligations justes et proportionnées
- des documents graphiques

→ **force contraignante forte (conformité), mais les règles**

- doivent répondre à un objectif du PAGD
- (ne portent que sur les domaines prévus par l'article R. 212-47 CE)
- ne prévoient pas d'interdiction générale et absolue

# # Le SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés

Principe de solidarité amont-aval locale et globale important  
Territoire complexe et complet

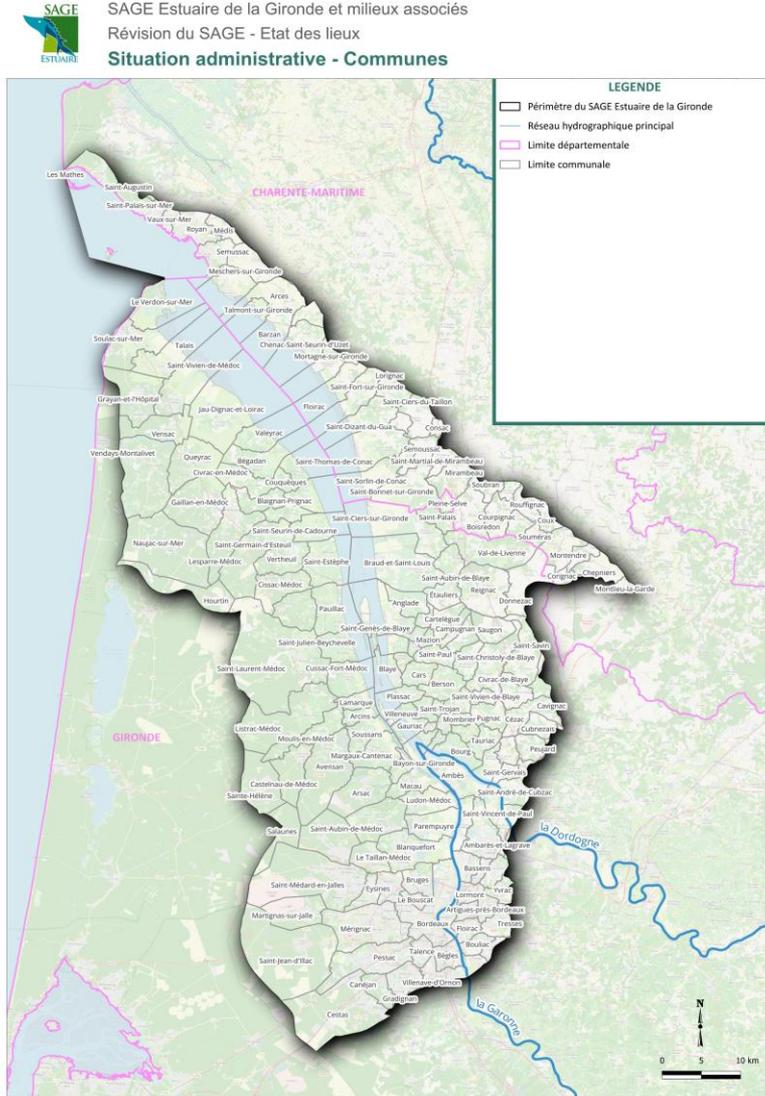
Déclinaison au territoire estuarien et cours d'eaux  
affluents

pollutions chimiques

zones humides

risque inondation

gestion quantitative



# # Spécificités du territoire du SAGE et comment il a été rédigé



# # le SMIDDEST, Etablissement Public Territoriale de Bassin de l'Estuaire de la Gironde



ESTUAIRE : EAU ET MILIEUX  
AQUATIQUES

GESTION du Phare de  
Cordouan

**Syndicat créé en 2001, label d'EPTB  
en 2007**

- **Animateur du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés,**
- **Coordinateur du PAPI de l'Estuaire de la Gironde** depuis 2015.
- Porteur d'un projet territorial sur l'Estuaire qui prend la forme d'animation sur les Paysages dans le cadre du **Plan Garonne**

- **Gestion du phare** depuis 2010
- **Animateur du plan de gestion du Patrimoine mondial** depuis l'inscription à l'UNESCO en 2021

Convention SMIDDEST – CLE renouvelée en 2023 → SMIDDEST structure porteuse du SAGE



Le SMIDDEST n'est pas garant de la mise en œuvre du SAGE → c'est la CLE

L'atteinte des objectifs relève de la CLE et de tous les acteurs concernés, le SMIDDEST n'a pas toutes les compétences

## # Le SAGE EGma dans sa mise en œuvre : avis dossier autorisation environnementale

---

- Formuler un avis sur des projets soumis à autorisation du Code de l'Environnement (projets spécifiques au regard de leur impact sur l'environnement).
- Avis à produire et soumis au vote de la CLE sur la base du SAGE (PAGD et règlement).
- Avis fourni aux services de l'Etat.

Par rapport aux dispositions et règles du SAGE !

Réhabilitation des réseaux de collecte des eaux usées à St Palais sur mer

Confortement et amélioration du système de protection contre les submersions marines de Barzan-plage

Projet extension digue de l'Amélie de Soulac-sur-Mer

## # Le SAGE EGma dans sa mise en œuvre : avis dossier autorisation environnementale

---

- Formuler un avis sur des projets soumis à autorisation du Code de l'Environnement (projets spécifiques au regard de leur impact sur l'environnement).
- Avis à produire et soumis au vote de la CLE sur la base du SAGE (PAGD et règlement).
- Avis fourni aux services de l'Etat.

Par rapport aux dispositions et règles du SAGE !

Extension zones d'activités « *Gironde synergies* » sur le territoire de la CCE

Modification des prescriptions réglementant les prélèvements et rejets d'eau du CNPE du Blayais

Extension stockage de boissons alcoolisés distilleries du blayais

## # Le SAGE EGma dans sa mise en œuvre : avis dossier autorisation environnementale

---

- Formuler un avis sur des projets soumis à autorisation du Code de l'Environnement (projets spécifiques au regard de leur impact sur l'environnement).
- Avis à produire et soumis au vote de la CLE sur la base du SAGE (PAGD et règlement).
- Avis fourni aux services de l'Etat.

Par rapport aux dispositions et règles du SAGE !

Extension capacité de l'unité de méthanisation à St Laurent Médoc

Recalibrage et renforcement route départementale Parempuyre/Macau

Zones d'activités Concerté « pas de soc II » à Avensan

# # Le SAGE EGma dans sa mise en œuvre : avis dossier autorisation environnementale

---

- Formuler un avis sur des projets soumis à autorisation du Code de l'Environnement (projets spécifiques au regard de leur impact sur l'environnement).
- Avis à produire et soumis au vote de la CLE sur la base du SAGE (PAGD et règlement).
- Avis fourni aux services de l'Etat.

Par rapport aux dispositions et règles du SAGE !

Aménagement  
ferroviaire sud  
Bordeaux

Projets urbains: bordeaux,  
florac, cenon, bègles,...

Parc activités Martignas  
sur jalle

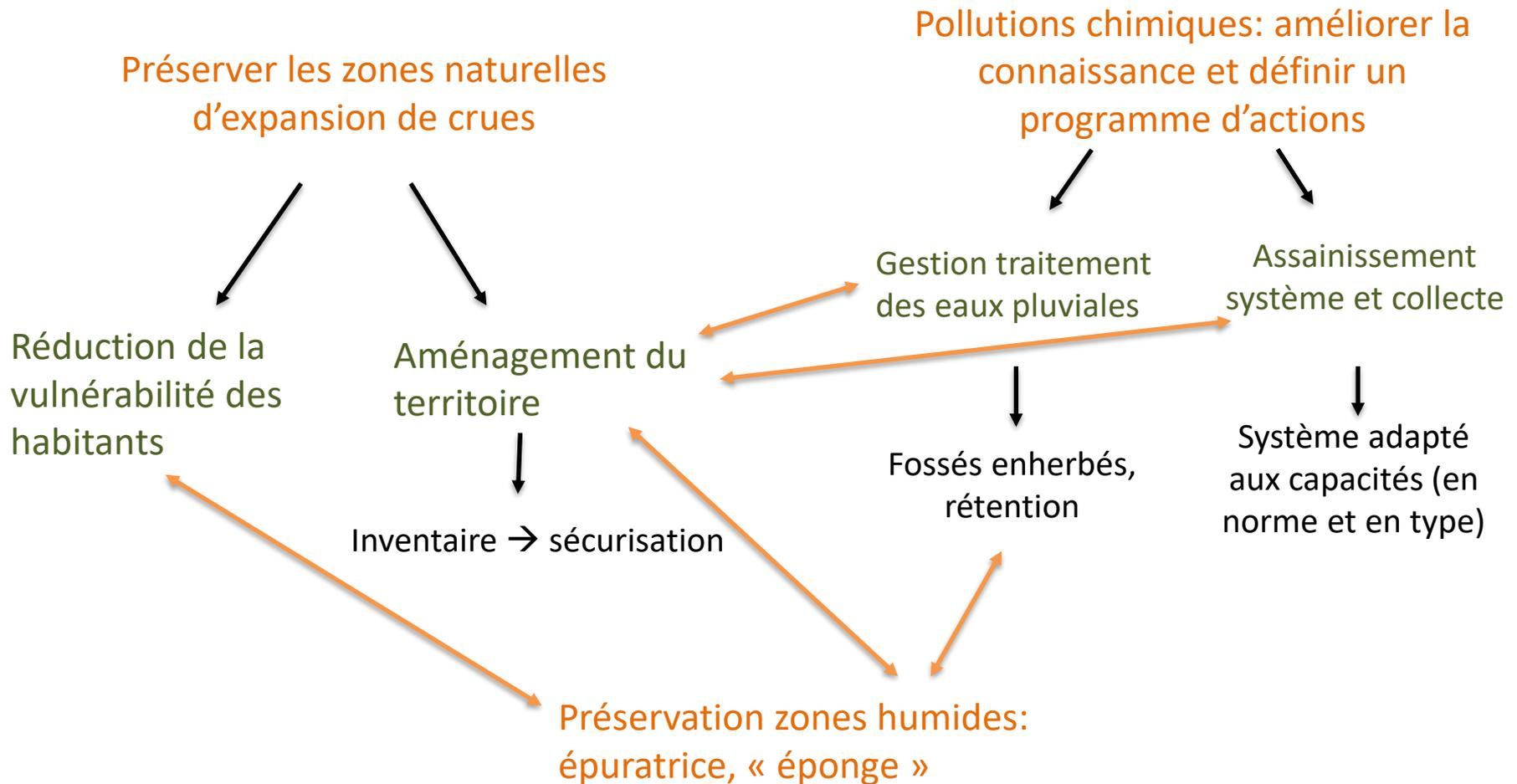
Liaison électrique France-  
Espagne

Travaux sécurisation  
berges cours d'eau bassin  
versant Gua

Déviations cours d'eau  
« magudas » secteur  
aéroport à Mérignac

Création ponton sur  
Garonne

# # Le SAGE EGma dans sa mise en œuvre sur le territoire: les collectivités concernées car...



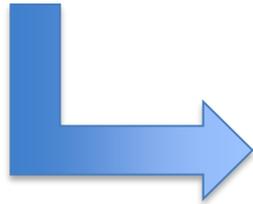
## La présence d'un SAGE

- Peut encadrer les politiques environnementales locales
- Légitime voire conditionne certaines aides financières et techniques liées
- Permet un relai vis-à-vis des sujets « nationaux »

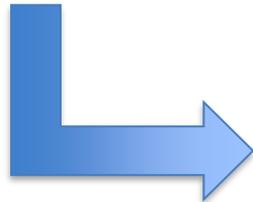
## # Le SAGE EGma demain ?

---

Expression de vos difficultés, vos réussites  
Identifier vos besoins, vos intérêts  
Faire émerger vos propositions



Vis-à-vis de vos compétences (communales et intercommunales), de la réalité du territoire mais aussi des enjeux environnementaux



SAGE révisé ne peut pas être moins ambitieux (délib. 2021-06 CLE SAGE EGma)

Enjeux à renforcer et à intégrer

Dispositions et règles plus opérationnelles



Merci de votre attention

Contacts:

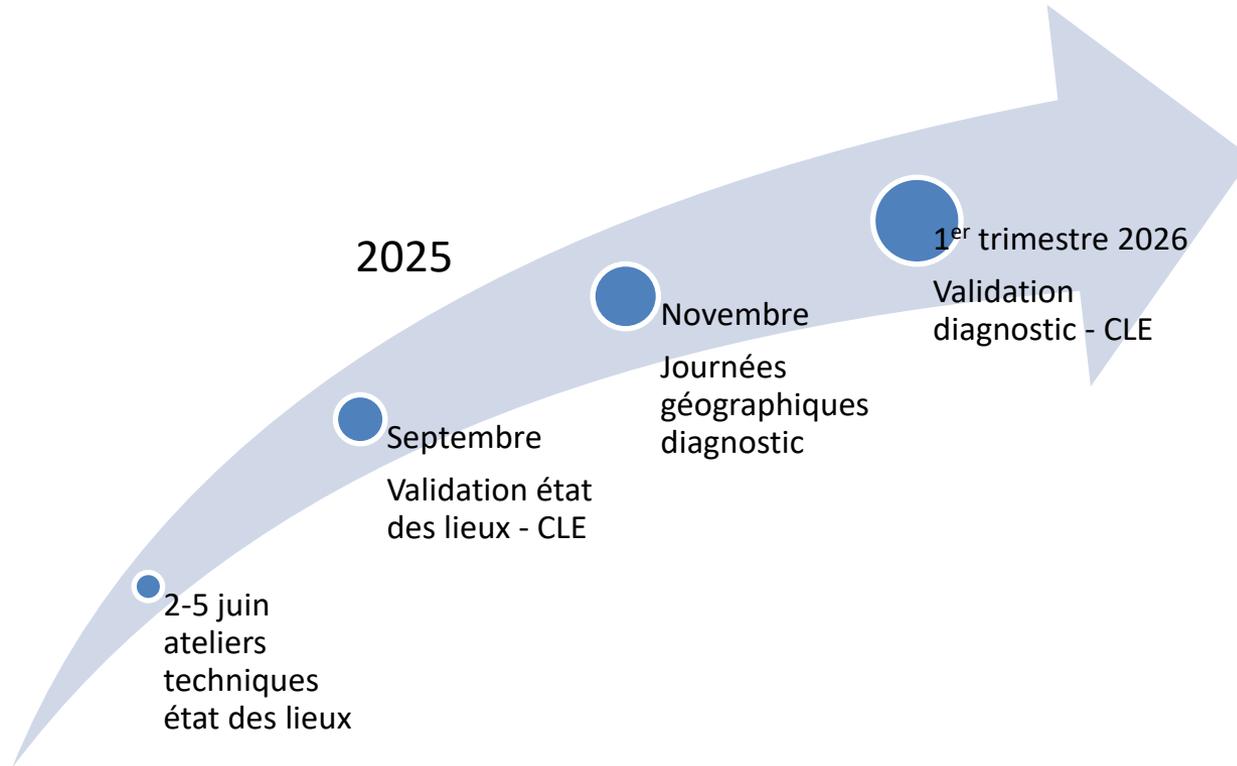
Animation globale : Valérie BRICHE - [v.briche@smiddest.fr](mailto:v.briche@smiddest.fr)

Zones humides: Barbara LALEVE - [b.laleve@smiddest.fr](mailto:b.laleve@smiddest.fr)

Pollutions chimiques: Juliette GAILLARD - [j.gaillard@smiddest.fr](mailto:j.gaillard@smiddest.fr)

Inondations: Sandrine ADAM - [s.adam@smiddest.fr](mailto:s.adam@smiddest.fr)

# # Calendrier Révision globale



1 <sup>er</sup> semestre 2026	2 <sup>ème</sup> semestre 2026	2027
Elaboration stratégie et scénario	Rédaction document Groupes de travail (tous publics)	Document finalisé Consultations réglementaires des organismes